

# AIDES AUX MESURES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

## Commission Permanente du 24 mai 2022

Envoyé en préfecture le 21/06/2022

Reçu en préfecture le 21/06/2022

Affiché le 21/06/2022

**SLOW**

ID : 082-228200010-20220524-CP2022\_05\_35-DE

BÉNÉFICIAIRES	ENR.	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT PROPOSE	OBSERVATIONS
Fédération départementale des CUMA	00004050	Mesures environnementales 2022	31 000 €	<p>Le programme de mesures en faveur de l'environnement concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la lutte contre le changement climatique par le développement des énergies renouvelables (bois énergie, photovoltaïque, méthanisation...);</li> <li>- la préservation de la biodiversité par le maintien des exploitations agricoles à taille humaine. La mécanisation par le biais des CUMA permet de diversifier les assolements, conforter les filières spécialisées pour éviter la monoculture et développer les équipements d'entretien des éléments naturels (haies, prairies...);</li> <li>- la réduction des gaz à effet de serre et la sobriété en énergies fossiles par le réglage des moteurs (banc d'essai) et la formation à l'écoconduite;</li> <li>- la meilleure gestion et protection de l'eau par le réglage des pulvérisateurs et des distributeurs d'engrais, ainsi que par le développement de pratiques innovantes pour la préservation des sols (GIEE CUMA de Monclar).</li> </ul> <p>Ce programme départemental vient en complément d'un programme régional cofinancé par l'Agence de l'eau qui s'inscrit dans le cadre des actions 3 et 4 de la priorité 2 de la convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.</p>
Association départementale de lutte contre les maladies des animaux	00003771	Mesures environnementales 2022	10 000 €	<p>Les abeilles, véritables sentinelles de l'environnement, jouent un rôle capital pour le maintien de la biodiversité notamment à travers leur fonction de pollinisation. C'est pourquoi il est indispensable de les protéger contre leurs prédateurs que sont le varroa et le frelon asiatique.</p> <p>Le programme de défense de l'abeille, élaboré par la section apicole de l'ALMA et qui utilise notamment des produits agréés en agriculture biologique, s'inscrit dans le cadre des actions 3 et 4 de la priorité 2 de la convention entre le Département et la Région en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture.</p>
Association Terre de liens	00004123	Mesures 2022 en faveur de l'environnement	4 000 €	<p>Le programme de Terre de Liens entre en cohérence avec plusieurs actions menées ou soutenues par le Département, notamment celles portées par la Chambre d'agriculture et l'ADEAR, en faveur notamment de la préservation des terres agricoles pour une production locale vertueuse et du développement de l'agro-écologie.</p> <p>Le programme correspond à la priorité 2 du volet agricole du SRDEII (Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation), notamment aux actions 3 (appuyer l'innovation et sa diffusion) et 4 (accompagner l'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique).</p> <p>Le Département accorde une aide à ce programme dans le cadre de la convention signée avec la Région, dans le respect de l'article 94-4 de la loi NOTRe.</p>
<b>TOTAUX</b>			<b>45 000 €</b>	